



Mairie de Ludon-Médoc
Département de la Gironde
République Française

Procès Verbal du Conseil Municipal

Séance du mercredi 3 avril 2024 - 19h00.

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois d'Avril à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur Philippe DUCAMP**, Maire.

Date de Convocation du conseil municipal : Le 27/03/2024.

Conseillers en exercice : 26 – **Présents** : 15 – **Votants** : 23.

Présents : M. DUCAMP Philippe, *Maire* – Mme VALLIER Martine, M. GARCIA Didier, Mme GARNET Laetitia, Mme SOLTANI Arlette, M. MONTFORT Anthony, M. CABEZAS Denis, M. GONZALEZ Frédéric, Mme VERT Béatrice, M. BORDES Olivier, Mme COSTES ATAFI Christelle, M. HÉBRARD Roland, Mme POLI Nathalie, Mme PARMENON Mélanie, M. CLAVERIE Daniel.

Excusés avec pouvoir : **Monsieur DUMONTIER Nicolas** pouvoir à **Monsieur le Maire** – **Monsieur DE ZEN Michel** pouvoir à **Madame VALLIER Martine** – **Monsieur MARES Alban** pouvoir à **Monsieur BORDES Olivier** – **Madame ROUSSEL Marjorie** pouvoir à **Madame PARMENON Mélanie** – **Monsieur ARDEVEN Yohann** pouvoir à **Madame COSTES ATAFI Christelle** – **Madame BARBERA Sandra** pouvoir à **Madame SOLTANI Arlette** – **Madame CHAIGNON Emmanuelle** pouvoir à **Madame GARNET Laetitia** – **Monsieur LAHAILLE Jean-Christophe** pouvoir à **Monsieur MONTFORT Anthony**.

Absents/Excusés : MM. VONTHRON Thibaut, DELAPORTE Luc, Madame LAVEAU RAIGNEAU Virginie.

Monsieur le Maire ouvre la séance, il est procédé à l'appel nominal.

Monsieur Denis CABEZAS est désignée secrétaire de séance.

Puis il soumet à l'assemblée l'approbation du procès verbal de la séance du 6 mars 2024.

Adopté à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

2024-0304 – 13 : Présidence de l'assemblée lors des débats et votes des comptes administratifs 2023 - Election

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les séances où le Compte Administratif est débattu, le Conseil Municipal doit élire son président, le président en exercice devant se retirer à minima au moment du vote.

Selon l'article L 2121-21 du CGCT, cette élection se fait au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérant décide le contraire à l'unanimité.

Considérant les articles L 2121-14 et L 2121-21 du CGCT susvisés,

Considérant la candidature de Monsieur CLAVERIE Daniel pour exercer les missions ci-dessus rappelées,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** à l'unanimité le choix d'un scrutin à main levée pour l'élection du Président de l'assemblée amené à conduire les débats lors de l'analyse des comptes administratifs.
- **ELIT** Monsieur CLAVERIE Daniel à la présidence de l'assemblée communale durant la période d'analyse et de vote des comptes administratifs.

Adopté à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

2024-0304 – 14 : Compte de Gestion 2023 - Approbation

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023,

Statuant sur l'exécution de budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Résultats budgétaires de l'exercice

25600 - LUDON-MEDOC

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 296 507,53	4 088 182,36	7 384 689,89
Titres de recette émis (b)	1 009 572,72	3 668 317,00	4 677 889,72
Réductions de titres (c)		19 333,52	19 333,52
Recettes nettes (d = b - c)	1 009 572,72	3 648 983,48	4 658 556,20
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 296 507,53	4 088 182,36	7 384 689,89
Mandats émis (f)	1 091 400,13	3 460 093,82	4 551 493,95
Annulations de mandats (g)	4 786,80	32 902,31	37 689,11
Depenses nettes (h = f - g)	1 086 613,33	3 427 191,51	4 513 804,84
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		221 791,97	144 751,36
(h - d) Déficit	77 040,61		

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2023.

Adopté à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

2024-0304 – 15 : Compte Administratif 2023 – Approbation

Monsieur le Maire se retire de la séance et ne participe pas au vote.

Conseillers en exercice : 26 – Présents : 15 – Votants : 21.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2121-31, L. 1612-12 et suivant ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Mars 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023 ;

Considérant la nécessité d'arrêter les comptes du budget général pour 2023, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2023.

LUDON MEDOC - COMMUNE - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 427 191,51	G	3 648 983,48
	Section d'investissement	B	1 086 613,33	H	1 009 572,72
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	418 766,41 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	237 465,56 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	4 751 270,40	= G+H+I+J	5 077 322,61
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	205 165,77	L	153 393,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	205 165,77	= K+L	153 393,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 427 191,51	= G+I+K	4 067 749,89
	Section d'investissement	= B+D+F	1 529 244,66	= H+J+L	1 162 965,72
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 956 436,17	= G+H+I+J+K+L	5 230 715,61

2024-0304 – 16 : Affectation du Résultat

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2023 tel que présenté ci-dessous.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	221 791,97
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	418 766,41
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	640 558,38
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-314 506,17
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-51 772,77
Besoin de financement F. = D. + E.	366 278,94
AFFECTATION =C. = G. + H.	640 558,38
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	366 278,94
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	274 279,44
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré

- **ADOpte** l'Affectation de Résultat présenté.

Adopté à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

2024-0304 – 17 : Vote des taux

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2024, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 1 991 985€,

Vu l'article 16 de la loi de finances pour 2020 qui prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale (appelée « taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) ainsi qu'un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette refonte de la fiscalité locale entrera progressivement en vigueur entre 2020 et 2023. De ce fait, les Communes n'ont plus à déterminer le taux sur cette taxe.

Vu les propositions de la commission Finances réunie le 25 Mars 2024 ;

Il est proposé à l'assemblée d'augmenter les taux de fiscalité locale directe de 1% pour l'année 2024 et d'appliquer le taux de majoration spéciale du taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires à 13,93.

TAXE	Taux année 2021	Taux année 2022	Taux année 2023	Taux année 2024
HABITATION				13,93
FONCIER BATI (FB) Communal + Départemental	15.37 (Com) + 17,46 (Dépt.) 32.83	15.69 (Com) + 17.46 (Dépt.) 33.15	33.15	33,48
FONCIER NON BATI (FNB)	40.76	41.16	41.16	41.57

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré

➤ **VALIDE** les taux de fiscalité pour l'année 2024, tel que présenté ci-dessus.

Adopté à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

2024-0304 – 18 : Budget Primitif 2023 – Adoption

Arrivée de Monsieur Thibaut VONTHRON, il possède le pouvoir de Monsieur Luc DELAPORTE.

Conseillers en exercice : 26 – Présents : 16 – Votants : 25.

En vertu du principe de l'annualité budgétaire, les collectivités territoriales sont tenues d'adopter leur budget prévisionnel – dit « budget primitif » – chaque année. Celui-ci est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Il comporte en outre l'ensemble des dépenses et des recettes qu'il est envisagé de réaliser pour l'exercice à venir.

Après avoir débattu sur les orientations budgétaires de la collectivité lors de sa séance du 8 Mars 2023, il est proposé aujourd'hui au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de budget qui lui est soumis.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en application depuis le 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant qu'il convient d'adopter le budget annuel de la commune pour l'exercice 2024 ;

Section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement					
Chapitres	Libellés	Montants	Pour	Contre	Abstentions
002	Résultat de fonctionnement reporté	274 279,44 €	25	0	0
013	Atténuations de charges	56 800,00 €	25	0	0
42	Opérations ordre transfert entre sections	13 487,42 €	25	0	0
70	Produits des services	90 700,00 €	25	0	0
73	Impôts et taxes	186 584,00 €	25	0	0
731	Fiscalité locale	2 365 985,00 €	25	0	0
74	Dotations et participations	895 271,00 €	25	0	0
75	Autres produits de gestion courante	62 800,00 €	25	0	0
76	Produits financiers	100,00 €	25	0	0
Total		3 946 006,86 €			

Dépenses de fonctionnement					
Chapitres	Libellés	Montants	Pour	Contre	Abstentions
011	Charges à caractère général	1 080 791,63 €	25	0	0
012	Charges de personnel	1 820 000,00 €	25	0	0
014	Atténuations de produits	6 709,00 €	25	0	0
023	Virement à la section d'investissement	350 000,00 €	25	0	0
042	Opérations d'ordre entre sections	306 000,00 €	25	0	0
65	Autres charges de gestion courante	298 850,00 €	25	0	0
66	Charges financières	60 036,55 €	25	0	0
67	Charges exceptionnelles	23 619,68 €	25	0	0
Total		3 946 006,86 €			

Section d'investissement :

Recettes d'investissement					
Chapitres	Libellés	Montants	Pour	Contre	Abstentions
021	Virement de la section de fonctionnement	350 000,00 €	25	0	0
024	Produits de cessions d'immobilisations	956 000,00 €	25	0	0
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	306 000,00 €	25	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	264 250,00 €	25	0	0
1068	Excédents de fonct capitalisés	366 278,94 €	25	0	0
13	Subventions d'investissement	734 687,00 €	25	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	600 000,00 €	25	0	0
Total		3 577 215,94 €			

Dépenses d'investissement					
Chapitres	Libellés	Montants	Pour	Contre	Abstentions
001	Solde d'exécution invest. reporté	314 506,17 €	25	0	0
16	Remboursement d'emprunt	287 611,82 €	25	0	0
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	262 604,00 €	25	0	0
21	Immobilisations corporelles	756 868,13 €	25	0	0
23	Immobilisation en cours	1 942 138,40 €	25	0	0
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	13 487,42 €	25	0	0
Total		3 577 215,94 €			

- **Précise** que le budget de l'exercice 2024 a été établi et voté par nature avec reprise des restes à réaliser 2023, avec une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (J.O. du 24 avril 1996) ;
- **Précise** que l'assemblée délibérante a voté le présent budget :
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

2024-0304 – 19 : Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement de l'avenue du 11 Novembre

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'une planification de travaux de voirie avec la mise en place d'aménagements sécuritaires va être programmée dans l'avenue du 11 Novembre sur notre commune.

Cette rue est largement fréquentée par tous types de mobilité. Aussi, nous souhaiterions poursuivre les voies partagées piétons/vélos venant de la rue du Marais et de la rue du Général de Gaulle vers l'avenue du 11 Novembre ; ainsi qu'un aménagement sécuritaire afin de réduire la vitesse sur cette voie.

Le Conseil Municipal peut solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental afin de réaliser ces aménagements.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le plan de financement des travaux :

1. Dépenses relatives à la création de la voie verte

Aménagement avenue du 11 Novembre	Dépenses		Recettes
	Montant HT	Montant TTC	
Voie Verte	166 322,50€	199 587,00€	Subvention CD33 à 30% plafond max. 500 000€ (application (CDS 0.88))
Total =	166 322,50€	199 587,00€	43 909,14€

2. Dépenses relatives à la requalification de l'assainissement pluvial de la route départementale et des trottoirs

Aménagement avenue du 11 Novembre	Dépenses		Recettes
	Montant HT	Montant TTC	
Assainissement pluvial	196 090,00€	235 308,00€	Subvention CD33 à 30% plafond max. 100 000€ (application (CDS 0.88))
Total =	196 090,00€	235 308,00€	26 400,00€

3. Dépenses relatives à la création de plateaux

Aménagement avenue du 11 Novembre	Dépenses		Recettes
	Montant HT	Montant TTC	
Plateaux	86 600,00€	103 920,00€	Subvention CD33 à 40% plafond max. 20 000€ (application (CDS 0.88))
Total =	86 600,00€	103 920,00€	7 040,00€

Le total des subventions demandées auprès du Conseil Départemental s'élève à **77 349,14€**.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le projet de financement présenté,
- **SOLLICITE** l'attribution de subventions relatives à la création de voie verte, de l'assainissement pluvial et la création de plateaux pour un montant total de **77 349,14€**,
- **APPROUVE** son inscription au budget en section d'investissement,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Adopté à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

2024-0304 – 20 : Demande de subvention Fonds LEADER pour les travaux d'aménagement de l'avenue du 11 Novembre

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'une planification de travaux de voirie avec la mise en place d'aménagements sécuritaires va être programmée dans l'avenue du 11 Novembre sur notre commune.

Cette rue est largement fréquentée par tous types de mobilité. Aussi, nous souhaiterions poursuivre les voies partagées piétons/vélos venant de la rue du Marais et de la rue du Général de Gaulle vers l'avenue du 11 Novembre ; ainsi qu'un aménagement sécuritaire afin de réduire la vitesse sur cette voie.

Le Conseil Municipal peut solliciter une subvention LEADER auprès de l'Europe afin de réaliser ces aménagements.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de financement de ce projet :

Budget prévisionnel		Plan de financement prévisionnel	
Aménagement voie verte	166 322,50€	Fonds européens LEADER	100 000,00€
		Conseil Départemental	43 909,14€
HT	166 322,50€		143 909,14€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès du fonds Européen LEADER,
- **APPROUVE** le besoin de financement présenté,

- **APPROUVE** son inscription au budget en section d'investissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Adopté à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

2024-0304 – 21 : Demande de subvention au Conseil Départemental – Travaux restauration sol église

Dans la continuité des travaux de restauration de l'église : ravalement et reprise de la toiture, il est programmé des travaux de réfection du sol de l'église.

Ces travaux consistent à l'enlèvement de l'ancien carrelage et du sable afin de couler une dalle en béton fibré et d'y poser des carreaux de gironde de couleur nuancée.

Le Conseil Municipal peut solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le plan de financement :

	Dépenses		Recettes
	Montant HT	Montant TTC	
Réfection du sol	76 197,20€	91 436,64€	Subvention CD33 à 25% plafond max. 120 000€ (application (CDS 0.88))
Total =	76 197,20€	91 436,64€	20 116€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le projet d'un montant HT de 76 197,20€,
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au taux de 25%,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **APPROUVE** son inscription au budget en section d'investissement,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Adopté à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

2024-0304 – 22 : Demande de subvention au Conseil Départemental – Etude de faisabilité de la Maison de la Culture

Notre commune progresse au niveau démographique (5 402 habitants), elle souhaite faire évoluer le service culturel aux Ludonnais en proposant un accueil adapté et conçu pour la pratique des activités de notre Ecole Municipale de Musique et des associations culturelles (dessin/broderie/apprentissage de langues).

Aussi, il a été retenu par l'équipe municipale la construction d'un bâtiment sur un terrain appartenant à la commune, pour y accueillir les activités citées ci-dessus.

Afin d'élaborer ce projet il convient de recruter un maître d'œuvre par le biais d'un marché public. Il aura pour mission de coordonner les différents corps de métiers et de prévoir tous les diagnostics énergétiques. Il sera rémunéré par le maître d'ouvrage à hauteur de 5 à 10% du montant total du chantier. La collectivité prévoit un budget de construction d'environ un million d'euros.

Le Conseil Municipal peut solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental dans le cadre de travaux de faisabilité et de programmation de la construction de la Maison de la Culture.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel de ce projet :

	Dépenses		Recettes
	Montant HT	Montant TTC	
Travaux de faisabilité et de programmation construction de la Maison Culturelle	100 000€	120 000€	Subvention CD33 à 25% Montant max. 120 000€ Application (CDS 0.88)
Total =	100 000€	120 000€	22 000€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le projet d'un montant HT de 100 000€,
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au taux de 25%,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **APPROUVE** son inscription au budget en section d'investissement,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Adopté à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

La séance est levée à 20h15.

Le Maire,

Le secrétaire,

Philippe DUCAMP

Denis CABEZAS